

Ouzbékistan - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères





Dernière actualisation le 11/03/2026, information toujours valable à la date du jour

Zones formellement déconseillées

La zone frontalière avec l'Afghanistan peut être le théâtre de tensions et d'incidents inopinés pouvant se transformer en affrontements. Le seul point de passage vers l'Afghanistan est le pont de l'amitié entre Termez et Hairatan. La frontière est fermée aux étrangers et strictement gardée par les autorités ouzbèkes. Il est interdit et dangereux de s'en approcher.

La bande frontalière entre l'Ouzbékistan et l'Afghanistan est fortement contrôlée. Peu d'incidents sécuritaires ont été relevés au cours des derniers mois. Toutefois, la situation reste instable, ce qu'illustrent les deux attaques à la roquette menées contre le territoire ouzbek depuis le territoire afghan au cours de l'année 2022. Les déplacements dans cette zone sont déconseillés (y compris dans la ville de Termez intra-muros, sauf raison impérative).

Il est formellement déconseillé de se rendre en Afghanistan, pays figurant en rouge sur la carte sécuritaire (voir la fiche pays Afghanistan).

Hormis au niveau des postes-frontières listés sur le site du Comité des douanes, il est dangereux de s'approcher des frontières tadjike et kirghize, du fait de la potentielle présence de mines.

Zones en vigilance renforcée

En dehors des zones frontalières, l'ensemble du pays est placé en vigilance renforcée. La situation sécuritaire en Ouzbékistan est calme et le dispositif policier structuré. Les grands sites touristiques (Samarcande, Boukhara, Khiva, Noukous, Kokand) sont sécurisés.

Les touristes étrangers doivent obtenir une autorisation pour se rendre dans les contreforts des montagnes de Guissar, situés au-dessus de la réserve d'eau de Tupalang, et sur le site de Sariosiys, dans la région de Sourkhan-Daria (province du sud-est limitrophe de l'Afghanistan et d'une partie du Tadjikistan). Il convient de formuler une demande auprès des autorités ouzbèkes (ambassades d'Ouzbékistan à l'étranger ou ministère des Affaires étrangères à Tachkent) avant de s'y rendre. Les voyageurs auront à justifier de leur projet de déplacement dans ces zones.

Les principaux points de passages internationaux, ouverts aux étrangers, sont :

En premier la dénomination ouzbèke suivie de celle utilisée en tadjike :

? Sariosiyo / Dusti : 38°30'16.2"N 68°06'27.5"E

? Andarxon / Patar : 40°21'52.9"N 70°27'20.6"E

? JarTEpa / Sarazm : 39°31'05.3"N 67°23'56.9"E

? Oybek / Fatehabad : 40°32'46.5"N 69°12'43.7"E

Risques et recommandations associées

Risque sismique

L'Ouzbékistan se trouve dans une zone de risque sismique élevé. En 1966, la ville de Tachkent, essentiellement construite en pisé, a été presque entièrement détruite par un tremblement de terre. En 2011, une secousse dans la vallée de Ferghana a fait plusieurs victimes.

Il est conseillé de respecter les recommandations de base. Une fiche concernant le risque sismique peut également être consultée sur le site internet de l'ambassade de France à Tachkent.

Si un tremblement de terre se produisait lors du séjour, il est recommandé de prendre immédiatement contact avec sa famille ou ses proches afin de les rassurer ou, en cas de problèmes de communication avec l'extérieur, avec l'ambassade de France à Tachkent.

Dans tous les cas, il convient de conserver son calme et de suivre les instructions des autorités locales. Tout séisme important est suivi d'une série de secousses secondaires.

Risque terroriste

En raison des tensions persistantes et de l'instabilité dans la région, la menace terroriste ne peut être écartée. Il est recommandé de suivre l'actualité au moment de son voyage et de faire preuve de vigilance pendant son séjour dans le pays. Aux frontières, il convient de ne pas s'aventurer en dehors des points de passage frontaliers.

Présence de mines

La présence de mines a été rapportée dans les zones montagneuses le long des frontières avec le Kirghizstan et le Tadjikistan. Dans les zones frontalières, il est par conséquent fortement déconseillé de circuler en dehors des villes ou de sortir des grands axes routiers et sentiers balisés.

Risques liés aux transports

Les accidents de la route sont nombreux, notamment la nuit, et parfois mortels. Ils sont dus à l'imprudence des conducteurs ou à des conditions de circulation défavorables. Il est recommandé de ne pas circuler en voiture de nuit, en raison de la présence d'obstacles divers non éclairés (piétons, cyclistes, fréquentes traversées de bétail, véhicules arrêtés sur la route tous feux éteints, etc.).

Criminalité

Le niveau d'insécurité est faible en Ouzbékistan. Cela étant, les voyageurs et touristes étrangers peuvent susciter les convoitises et quelques cas d'agressions avec violence de nuit sur des étrangers ont été signalés. Il est recommandé de ne pas montrer de signe ostentatoire de richesse, de laisser ses objets de valeur dans un lieu sécurisé (ex : coffre d'hôtel) et de surveiller ses effets personnels. Des cas de vol à la tire ont notamment été signalés dans les transports en commun.

Il convient également de ne pas se déplacer à pied la nuit, en particulier seul, et de privilégier les taxis disposant de licence. Cette recommandation s'applique notamment à Tachkent et aux autres centres urbains du pays.

La sécurité est parfois moins bien assurée dans les régions reculées du pays, où le passage d'étrangers est inhabituel. Il est conseillé de rester vigilant dans les lieux de distraction nocturne et de ne pas se fier aux individus qui peuvent faire des propositions de rencontres ou entraîner des étrangers à des excès de boisson.

Il est recommandé pour les femmes voyageant seule de prendre certaines précautions : porter des vêtements longs et garder les épaules couvertes, faire preuve de prudence et rester vigilante dans les relations avec la population locale, éviter de se déplacer dans des lieux isolés ou peu fréquentés, notamment la nuit tombée, etc.

Recommandations générales

De manière générale, il est recommandé de :

- Ne pas montrer de signe ostentatoire de richesse et laisser tout objet de valeur dans un lieu sécurisé (ex : coffre d'hôtel) ;
- Ne pas se déplacer avec d'importantes sommes d'argent et se montrer vigilant lors des retraits en espèces ;
- Se munir de photocopies de ses documents d'identité et de voyage et laisser les originaux dans un lieu sécurisé (ex : coffre d'hôtel) ;
- Privilégier le change de devises auprès de bureaux de change autorisés (hôtels, banques, points de change automatisés) ;
- Ne pas se promener seul le soir dans des zones inconnues, désertes ou excentrées ;
- Ne pas conduire de nuit et rester sur les routes principales et les sentiers balisés ;
- Ne pas chercher à se soustraire aux fréquents contrôles des services de sécurité, sur les routes comme en ville.

Activités sportives à risque

Les activités sportives considérées à risques ne sont généralement pas couvertes par les assurances. Il est vivement recommandé de vérifier avant le départ les conditions de son contrat d'assurance et de prendre l'attache de la fédération française du sport envisagé. Les voyageurs sont appelés à être vigilants quant aux risques liés aux activités de montagne.

Entrée / séjour

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Formalités d'entrée et de séjour

Visas et titres de voyage

Pour les ressortissants français, aucun visa n'est exigé pour un séjour d'une durée ne dépassant pas 30 jours.

Le passeport doit avoir une durée de validité d'au moins 6 mois à compter de la date de retour prévue.

Pour des durées supérieures à 30 jours, l'obtention d'un visa est obligatoire.

Pour obtenir plus d'informations sur les différents types de visas disponibles, contacter l'ambassade d'Ouzbékistan à Paris.

Les passeports d'urgence et les laissez-passer délivrés par les autorités françaises permettent uniquement de sortir du territoire ouzbek. Les autorités locales ne reconnaissent pas ces titres de voyage pour l'entrée ou le transit en Ouzbékistan.

Enregistrement du séjour

Pour tout séjour supérieur à 72 heures, il convient de se faire enregistrer auprès de l'OVIR (le Département des visas et de l'enregistrement).

L'enregistrement est effectué soit par l'invitant (pour les visas privés et visas d'affaires), soit, lors d'un séjour dans un hôtel, par l'administration de l'établissement.

L'enregistrement peut être fait en ligne par le propriétaire du logement sur le site <http://www.emehmon.uz/>.

Des allègements de procédure ont été introduits concernant l'enregistrement de groupes touristiques, sous certaines conditions. Pour obtenir des informations à ce sujet, consulter le site de l'ambassade d'Ouzbékistan à Paris.

Enregistrement du mobile

Les téléphones achetés à l'étranger non enregistrés localement auprès de l'agence UzIMEI et utilisés avec une carte SIM ouzbèke sont automatiquement bannis du réseau mobile ouzbek au bout de trente jours après leur première connexion au réseau mobile (blocage du numéro IMEI).

Aussi, il est recommandé aux personnes séjournant en Ouzbékistan pour une durée supérieure à 30 jours et souhaitant y utiliser leur téléphone mobile avec une carte SIM ouzbèke de procéder à son enregistrement. Cela concerne également les personnes restant moins de 30 jours sur le sol ouzbek mais souhaitant utiliser à nouveau ce même téléphone lors d'un prochain séjour.

- A l'arrivée en Ouzbékistan : la déclaration du téléphone mobile se fait directement auprès des douanes (aéroport ou poste-frontière), en remplissant un formulaire en deux exemplaires dans lequel il est demandé de préciser le ou les numéros IMEI de l'appareil. Il convient de conserver l'exemplaire tamponné remis par les douanes, nécessaire pour la suite de la procédure.
- Dans les 30 jours suivants la déclaration en douane, il faut enregistrer l'appareil auprès de l'organisme UzIMEI, muni du formulaire tamponné par les douanes, soit directement sur le site <https://uzimei.uz/>, soit à l'un des guichets UzIMEI (listés sur le site). Cette formalité est payante (75 000 soums).

Dans le cas où la procédure n'aurait pas été réalisée dans les 30 jours, le déblocage du téléphone nécessite de s'acquitter du paiement de l'équivalent de 30% du prix neuf de l'appareil auprès des douanes.

Pour rappel, cette procédure n'est pas indispensable pour les séjours inférieurs à 30 jours, mais elle est recommandée pour les personnes envisageant de séjourner à plusieurs reprises en Ouzbékistan et d'y utiliser pendant ces séjours leur téléphone provenant de l'étranger.

Contrôles

Les démarches de prolongation doivent être entamées 10 jours avant la date de péremption et certains visas ne peuvent pas être prolongés sur place. Il est donc conseillé de bien vérifier la période de validité du visa et de ne pas la dépasser, sous peine de lourdes amendes.

Les talons d'enregistrement sont susceptibles d'être contrôlés lors de toute démarche administrative (notamment lors d'achat de billets de train, contrôles d'identité, franchissements de frontières, etc.) et recoupés avec d'autres documents (factures d'hôtel, billets de train, etc.).

Il convient de respecter scrupuleusement les règles d'enregistrement sous peine de lourdes amendes, d'expulsion vers la France (aux frais du voyageur) et d'interdiction de séjour.

Ouverture des postes frontières

Les principaux postes de passage frontaliers (à l'exception des points de contrôle des aéroports) sont ouverts 24h/24 à la circulation automobile et piétonnière. D'autres sont toutefois fermés entre 22h et 7h. Certains postes de passage sont réservés aux frontaliers, tel par exemple le poste permettant d'accéder à l'enclave de Chakhirmardon. D'autres postes sont ouverts aux étrangers, mais pas aux véhicules. Tous peuvent être fermés de manière inopinée. Il convient donc de vérifier leur ouverture avant de prendre la route, en consultant le site du comité d'État des douanes (en russe) : <https://www.customs.uz/ru/page/%D1%9Ezbekiston-respublikasi-chegara-bozhhona-postlar-royhati>

Séjour comportant des déplacements en camping-car et véhicule hors normes

Les véhicules aménagés pour le couchage sont pris en compte dans la réglementation ouzbèke en tant qu'hébergement en matière d'enregistrement de séjour des étrangers. Pour connaître les modalités spécifiques d'enregistrement ainsi que les tarifs spéciaux prévus, s'adresser à l'ambassade d'Ouzbékistan à Paris

Certains sites et points de passage sont fermés à certaines catégories de véhicules en vertu de la réglementation locale, y compris les camping-cars. De manière générale, les véhicules hors gabarit doivent obtenir une validation expresse de leur itinéraire par les autorités locales.

Sites nécessitant l'obtention d'une autorisation préalable pour les touristes

Un arrêté du 10 mars 2015 établit la liste des sites nécessitant l'obtention d'une autorisation préalable pour les touristes, délivrée par le ministère ouzbek de l'Intérieur. Elle doit être sollicitée par une agence de tourisme ouzbèke, au minimum 30 jours avant de se rendre dans les zones concernées.

Cette autorisation est délivrée sur présentation d'un passeport en cours de validité et valable cinq jours. Un représentant de l'agence de voyages chargée d'effectuer les démarches administratives devra être présent lors du déplacement des touristes dans ces zones. Il est recommandé aux touristes voyageant seuls de passer par une agence de voyage.

Les sites concernés sont :

- Les zones avoisinant les polygones, unités et complexes militaires du ministère de l'Intérieur et du service de sécurité nationale ;

- Les réservoirs, barrages, centrales hydroélectriques de Kampirravat (région d'Andijan), Tulagan (région de Sukhandarya) et Tcharvak (région de Tachkent) ;
- Les usines hydrométallurgiques de Bessapan et de Kokpatas (région de Navoy), ainsi que de Kochrabat (région de Samarcande) ;
- Les centrales thermiques de Nurabad (région de Tachkent) et de Syrdarya, ainsi que ses alentours (Chirin, région de Syrdarya) ;
- La réserve naturelle de Gissar (région de Kachkadarya) ;
- La zone de repos « Kaynarsay » et le lieu-dit de Bostanlyk (région de Tachkent).

Réglementation douanière

Les contrôles douaniers et policiers sont très stricts, tant à l'arrivée qu'à la sortie du pays. Retrouvez plus d'informations sur <https://customs.uz/en/>.

Cigarettes électroniques

A compter du 1^{er} avril 2026 les cigarettes électroniques font l'objet d'une interdiction en Ouzbékistan.

La détention d'une simple cigarette électronique peut faire l'objet de poursuites pénales.

Drones

L'introduction et l'usage de drones sont formellement interdits en Ouzbékistan et peuvent entraîner des poursuites pénales.

Devises étrangères

Les sommes dépassant l'équivalent de 100 000 000 UZS (soums ouzbeks) doivent être déclarées, quelle que soit la monnaie. Au-delà de cette somme, au moment du départ, il faudra être en mesure de justifier la provenance de toute augmentation du montant par rapport à la déclaration faite à l'entrée du territoire ouzbek.

Des points d'information sont à la disposition des voyageurs dans les aéroports internationaux de l'Ouzbékistan.

Antiquités ou objets d'art

L'exportation d'antiquités ou d'objets d'art est soumise à autorisation du ministère de la Culture. Il convient de disposer d'une attestation appropriée lors de l'achat d'un tapis ou autres objets de valeur (éventuellement fournie par le vendeur).

Toute tentative d'exportation d'objets antiques (pièces de monnaie anciennes par exemple), sans autorisation, depuis le territoire de l'Ouzbékistan peut faire l'objet de poursuites.

Animaux de compagnie et oiseaux d'agrément

Les documents suivants sont exigés lors de l'importation ou exportation d'animaux et d'oiseaux d'agrément :

- Pour les animaux de compagnie : le passeport de l'animal et le certificat vétérinaire ;
- Pour les oiseaux d'agrément : le certificat vétérinaire attestant de leur état de santé.

Pour obtenir plus d'informations, contacter l'ambassade d'Ouzbékistan à Paris.

Importation de médicaments

L'importation de médicaments est strictement contrôlée. Les médicaments doivent être déclarés en douane et l'original de l'ordonnance, traduite en ouzbek, russe ou anglais doit être présenté. Certains médicaments prescrits en France, tels que certains opioïdes (Tramadol), peuvent être considérés en Ouzbékistan comme des produits stupéfiants. Il convient d'être en mesure de présenter une ordonnance. La liste des substances interdites ou contrôlées figure dans le décret du Cabinet des ministres ouzbek n ° 330 du 12 novembre 2015.

Les visiteurs sont invités à se reporter au site des douanes ouzbèkes (en anglais), pour connaître la réglementation concernant l'importation de médicaments. La liste des médicaments autorisés ou prohibés et ceux soumis à modalités est disponible sur ce site

Pour tout renseignement supplémentaire concernant les types de biens à déclarer (bijoux, certains équipements informatiques, etc.), contacter l'ambassade d'Ouzbékistan à Paris (adresse ci-contre) ou le Comité des douanes ouzbèkes (0371, 120-76-33, info@customs.uz).

Santé

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Avant le départ

Un séjour à l'étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions en matière de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Ces indications ne dispensent toutefois pas le voyageur d'une consultation chez son médecin traitant et/ou dans un centre de vaccinations internationales, suffisamment longtemps avant la date de départ pour permettre le rappel des vaccins si nécessaire.

Pour plus d'information, consulter la rubrique "La santé en voyage".

Frais d'hospitalisation et dépenses de santé

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l'étranger, il est impératif de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (dont la chirurgie et l'hospitalisation) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade de France sur place.

Le réseau médical et hospitalier ne correspond pas aux standards européens, notamment en province. Il existe à Tachkent une clinique internationale, où plusieurs employés parlent français ou anglais. Cette clinique peut jouer un rôle de conseil ou d'intermédiaire entre les hôpitaux locaux et les assurances pour les rapatriements. Elle n'est pas suffisamment équipée pour prendre en charge les urgences.

Certaines compagnies d'assurance rencontrent des difficultés dans la prise en charge de leurs clients faute de disposer d'un correspondant sur place. Il revient à tout voyageur de se renseigner attentivement sur les modalités d'intervention de la compagnie avant de souscrire un contrat.

Recommandations pour la santé

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant le départ.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n'emporter dans ses bagages que les médicaments strictement nécessaires ; ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine avec les étiquettes originales, accompagnés d'une ordonnance portant le nom des médicaments en dénomination commune internationale (DCI). Il est indispensable de vérifier que les médicaments concernés sont autorisés dans le pays visité : pour plus d'informations, consulter la fiche Informations pratiques.

Les médicaments doivent être déclarés en douane, et l'original de l'ordonnance, traduite en ouzbek, russe ou anglais, doit être présenté. Certains médicaments autorisés à la vente en France sont interdits à l'importation en Ouzbékistan. La loi prévoit que l'importation des médicaments est soumise à autorisation du ministère ouzbek de la Santé. Une liste des types d'articles pharmaceutiques autorisés à l'importation pour une utilisation personnelle, sans autorisation, est disponible sur ce site.

En cas de maladie ou d'accident, il est souhaitable, avant toute transfusion sanguine, de prendre l'attache d'un des médecins connus du poste (Clinique internationale de Tachkent).

Vaccinations

Les vaccins recommandés en France sont également indispensables lors d'un séjour à l'étranger : les maladies qu'ils préviennent circulent partout dans le monde, parfois même plus fréquemment qu'en France. Avant tout départ, le voyageur (adulte et enfant) doit donc d'abord s'assurer d'être à jour du calendrier vaccinal français, en particulier des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche mais aussi contre la rougeole. Le carnet de vaccination peut être demandé à l'arrivée de certains pays.

Des vaccinations complémentaires peuvent être nécessaires :

- **Hépatite A** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Fièvre typhoïde** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Hépatite B** : en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Tuberculose** : chez les enfants de moins de 15 ans en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Rage** : notamment enfants en bas âge, séjour en milieu rural ou éloigné des villes principales ;

Il est donc conseillé de consulter son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) suffisamment de temps avant le voyage.

Risques sanitaires

Fièvre typhoïde

La fièvre typhoïde est une maladie infectieuse causée par des bactéries présentes dans l'eau ayant subi une contamination fécale d'origine humaine, en général dans des zones où l'hygiène est précaire. L'infection résulte le plus souvent, de l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés ou d'une transmission directe de personne-à-personne. Les symptômes surviennent en moyenne 3 semaines après la contamination et associent : une fièvre continue, des maux de tête, une perte d'appétit, des douleurs abdominales avec diarrhée ou constipation, une grande fatigue et parfois une éruption cutanée. Dans les formes plus graves, la fièvre typhoïde peut être fatale en l'absence de traitement.

Les mesures de prévention reposent sur les règles élémentaires d'hygiène générale vis-à-vis de l'eau, des aliments et du lavage des mains ainsi que sur la vaccination.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur.

Rage

La rage est une maladie virale mortelle affectant le système nerveux et présent dans la salive des animaux infectés, tels que chiens, chats, chauves-souris et autres mammifères sauvages. Le virus se transmet par morsure, griffure ou contact de la salive avec une peau lésée ou une muqueuse. L'évolution est rapide avec l'apparition de fièvre, maux de tête, anxiété puis de troubles neurologiques (coma). La rage est presque toujours mortelle une fois les symptômes déclarés. Il est recommandé d'éviter tout contact avec des animaux suspects domestiques ou sauvages. La vaccination préventive contre la rage avant un séjour en zone exposée peut être indiquée en fonction du type de voyage et en particulier chez les jeunes enfants dès qu'ils marchent. Il est conseillé de demander conseil à un médecin ou à un centre de vaccinations internationales.

En cas d'exposition à risque, consulter immédiatement un médecin même si la vaccination est bien à jour.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires et le site de l'Institut Pasteur.

Tuberculose

La tuberculose est une maladie infectieuse causée par une bactérie, transmise par voie aérienne. Elle touche principalement les poumons, mais peut aussi affecter d'autres organes. La maladie peut être latente ou active, avec des symptômes comme une toux prolongée, de la fièvre, des sueurs nocturnes et une perte de poids. Le traitement associe plusieurs antibiotiques pendant plusieurs mois. La prévention repose sur la vaccination par le BCG, la détection précoce et le traitement complet des malades.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Pollution atmosphérique

Des pics de pollution atmosphérique (indice de qualité de l'air supérieur à 200), dus à la présence massive de particules dans l'air, affectent régulièrement la capitale ouzbèke.

Les particules et les polluants présents dans l'air peuvent être la cause d'inflammation des voies respiratoires, entraînant des irritations, des inflammations et des difficultés respiratoires. L'air pollué peut également entraîner des irritations des yeux et interagir avec le système immunitaire.

Il est donc conseillé aux personnes fragiles (personnes âgées, enfants en bas âges, femmes enceintes, personnes souffrant de maladie respiratoire chronique, etc..) de se renseigner avant leur départ sur la qualité de l'air et de différer au besoin leur voyage.

En cas de forte pollution, il est conseillé de réduire toutes les activités à l'extérieur et de s'hydrater autant que possible. Les personnes souffrant de maladies respiratoires, d'asthme, de problèmes cardiaques, les enfants, les femmes enceintes et les personnes âgées sont invitées à maintenir fermées les portes et fenêtres de leur domicile et à ne pas sortir, sauf en cas de nécessité. Il est également conseillé de consulter immédiatement et en toutes circonstances un médecin en cas de symptômes.

Pendant le voyage

Mesures de prévention des contaminations digestives

- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou des solutions de lavage hydroalcooliques, surtout avant et après les repas et le passage aux toilettes ;
- Veiller à la qualité des aliments et surtout à leur bonne cuisson ;
- Éviter la consommation de produits alimentaires (poisson, viande, volaille, lait) crus ou peu cuits ;
- Peler les fruits et légumes ou les laver soigneusement (à l'eau saine) ;
- Éviter les crudités, coquillages, plats réchauffés et buffets froids ;
- Ne boire que de l'eau ou des boissons encapsulées ou de l'eau rendue potable (filtration, ébullition ou à défaut produit désinfectant) ;
- Éviter les glaçons et glaces, ainsi que la consommation de jus de fruits frais, de légumes crus et de fruits non pelés ;
- Ne consommer le lait que pasteurisé ou bouilli.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Infections sexuellement transmissibles (IST)

Il est recommandé d'éviter les comportements sexuels à risque et de prendre toutes les précautions d'usage. En cas d'exposition à un risque, il est recommandé de consulter au plus tôt un professionnel de santé.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Informations utiles

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Transport

Transport routier

Infrastructures routières

Le réseau de routes asphaltées couvre assez largement le pays et relie les principales agglomérations. Le défaut d'entretien des routes peut cependant rendre la circulation difficile et dangereuse, y compris dans les villes. Il est recommandé aux conducteurs et aux piétons de rester vigilants en raison du comportement parfois imprévisible des automobilistes.

Pour les liaisons entre villes et villages, il est possible de louer des voitures, avec ou sans chauffeur, ou de trouver des taxis individuels ou collectifs à des prix abordables (se faire préciser le tarif avant la course).

Les points d'approvisionnement en carburant sont irréguliers. Le ravitaillement en diesel est particulièrement difficile et la qualité de l'essence inégale. Il convient de prévoir une réserve pour les longs trajets.

Contrôles

Les contrôles de police sont fréquents et des caméras de vidéosurveillance ont été installées au niveau des carrefours dans les grandes villes.

Permis de conduire et assurance

Pour pouvoir conduire en Ouzbékistan, il est indispensable de disposer du permis de conduire international, à solliciter avant le départ auprès de l'ANTS. Il est recommandé de prendre connaissance du code de la route ouzbek avant le départ.

En cas d'accident, la police de la route doit être contactée pour dresser le constat.

L'assurance automobile (responsabilité civile) est obligatoire. La carte verte n'est pas valable.

Réseau ferroviaire

Des trains à grande vitesse circulent entre Tachkent et Boukhara, ainsi qu'entre Tachkent et Karchi, en passant par Samarcande.

Des trains de nuit circulent notamment entre Tachkent et les villes de Boukhara, Termez, Navoï, Ourgouentch et Noukous. De nombreux projets de développement du réseau sont en cours.

Des trains de voyageurs relient l'Ouzbékistan au Kazakhstan, au Tadjikistan et à la Russie.

Des informations peuvent être trouvées sur le site (en anglais) de la société des chemins de fer ouzbèke. Les tickets peuvent être achetés en ligne sur le site des caisses des chemins de fer. Il est recommandé de réserver ses billets plusieurs semaines en avance car le nombre de places limité ne parvient pas à satisfaire la demande, en pleine expansion.

Il convient de se présenter 30 minutes avant le départ du train, les contrôles de sécurité correspondants à ceux pratiqués dans les aéroports.

Transport aérien

Les liaisons aériennes internationales sont fiables et aux normes sécuritaires européennes.

En fonction de la saison touristique, des vols directs entre Paris et Tachkent (avec escale éventuelle à Ourgouentch) sont opérés par la compagnie nationale Uzbekistan Airways. Des informations peuvent être trouvées sur le site (en anglais) de la compagnie aérienne

Législation locale

Substances illicites

L'usage et la possession de stupéfiants sont sévèrement réprimés.

Il est strictement interdit de conduire après avoir consommé de l'alcool.

Photographies

Selon le décret présidentiel du 6 février 2018 (PP-3509), les touristes peuvent réaliser des prises de vue « sans aucune sorte de restrictions », à l'exception de bâtiments expressément nommés dans la loi et près desquels des panneaux d'interdiction de photographier auront été apposés.

Le décret interdit spécifiquement la prise de photos et vidéos de personnels, équipements et installations militaires, ainsi que des missions diplomatiques.

Il convient de demander l'autorisation aux personnes que vous souhaitez photographier.

Us et coutumes

La république d'Ouzbékistan est un État laïc. La très grande majorité de la population y est musulmane.

Certaines règles sociales et religieuses de la société ouzbèke doivent être respectées. Il est recommandé de privilégier les vêtements longs (pantalons, jupes longues...) et d'avoir les épaules couvertes. Il est également conseillé de prendre connaissance des règles vestimentaires avant de visiter certains lieux (mosquées, madrasas...).

Situation des droits LGBT+

L'homosexualité masculine est prohibée et passible de trois ans d'emprisonnement en vertu de l'article 120 du code pénal. Il est donc recommandé de se montrer prudent dans son comportement public.

La plupart des condamnations prononcées contre des personnes LGBT+ en Ouzbékistan se font en application de l'article 113 du code pénal, relatif à la transmission d'une maladie vénérienne ou d'une infection au VIH / SIDA. Les peines sont lourdes, allant de 5 à 8 ans de prison en cas de transmission du VIH.

Divers

Monnaie et moyens de paiement

Le soum (UZS) est la seule devise légale en Ouzbékistan, mais le dollar américain (USD) est une devise étrangère reconnue et parfois acceptée par les commerçants.

Il est possible de changer des devises dans les banques sans limite de montant. Il est important néanmoins de respecter scrupuleusement les règles douanières concernant l'importation et l'exportation de devises étrangères en Ouzbékistan (voir le paragraphe Réglementation douanière).

L'usage des cartes de crédit de type Visa, Mastercard et American Express se développe rapidement mais n'est pas encore généralisé. Les distributeurs automatiques de billets peuvent être rares dans certaines zones et le chèque n'existe pas. Beaucoup de transactions se font en espèces, y compris pour les montants élevés.

Les coupures en circulation sont de faible montant (la plus grosse coupure, 200 000 UZS, équivaut à une quinzaine d'euros), ce qui implique de devoir transporter un assez gros volume de coupures.

Réseaux de communication

Si le réseau téléphonique est parfois défaillant en campagne, le réseau 4G est disponible dans l'ensemble des grandes villes. Le réseau 5G y est actuellement en développement.

Les communications téléphoniques via des abonnements étrangers sont coûteuses. Il est recommandé d'utiliser les applications mobiles transitant par internet (qui peuvent néanmoins également subir des aléas techniques).

Chaque ville a son propre indicatif téléphonique. Il convient de se renseigner au préalable.

Pour appeler l'Ouzbékistan depuis la France, composer le 00 + l'indicatif international 998 + l'indicatif de la ville + le numéro de téléphone.

Climat

Le climat continental est marqué par des étés très chauds (pouvant dépasser les 50° C) et des hivers rigoureux (-5° à -10° C, voire jusqu'à -20°C) mais secs.

Informations pratiques

Consultez l'ensemble des fiches pratiques.

Voyages d'affaires

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Visas d'affaires

Les voyageurs français sont dispensés de visa pour les séjours de moins de 30 jours mais doivent disposer d'un passeport valable 6 mois après la date de retour prévue.

Pour tout séjour de plus de 30 jours, il existe deux types de visas d'affaires pour se rendre en Ouzbékistan :

- Visa de type B-1 : pour les représentants étrangers de sociétés implantées en Ouzbékistan et enregistrées légalement auprès des autorités ouzbèkes ;
- Visa de type B-2 : pour les professionnels étrangers invités par une société ouzbèke.

Pour obtenir des informations complémentaires sur les tarifs et les documents à fournir, consultez le site de l'ambassade d'Ouzbékistan en France. Il est également possible de prendre l'attache de l'ambassade de France, dont l'adresse figure ci-contre.

Il est rappelé que les entreprises françaises désireuses de prendre rendez-vous avec les autorités locales (ministères, comités d'État, agences et compagnies publiques, administrations régionales, etc.) doivent adresser leurs demandes, par voie diplomatique, dans un délai de 10 jours ouvrés avant la visite.

Afin de permettre à l'ambassade de France d'appuyer leurs démarches et, le cas échéant, l'organisation de leurs entretiens officiels dans de bonnes conditions, les représentants des entreprises se rendant en Ouzbékistan sont encouragés à respecter les procédures arrêtées par les autorités ouzbèkes.

En cas de doute, ou pour plus de renseignements, il est recommandé de prendre attache avec les services de l'ambassade de France en Ouzbékistan et/ou avec la Chambre de Commerce et d'Industrie France-Ouzbékistan.

À l'attention des journalistes

L'exercice de la profession de journaliste en Ouzbékistan est soumis à autorisation et doit se conformer à la législation locale.

Les journalistes français résidant en France ou à l'étranger, désireux de se rendre en Ouzbékistan en mission, notamment pour y réaliser un reportage ou y couvrir un événement, doivent au préalable prendre l'attache du service de presse de l'ambassade d'Ouzbékistan à Paris. Le service de presse diplomatique ouzbek a pleine compétence pour les accompagner dans leurs démarches d'obtention de visa de journaliste et de

leur accréditation, y compris provisoire, sur le territoire ouzbek, et leur faciliter leurs contacts sur place.

Il est recommandé à tout journaliste français présent en Ouzbékistan de se faire connaître auprès du service de presse de l'ambassade de France à Tachkent (contact : presse.tachkent-amba@diplomatie.gouv.fr).

Données économiques

Consulter la fiche repères économiques de l'Ouzbékistan.

Contacts utiles

- Service économique : site internet
- AFD : tashkentoffice@afd.fr

Contacts utiles

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Retrouvez dans cette rubrique des informations de contact relatives aux administrations, services et organismes locaux.

Urgences médicales

- **Ambulances** : d'un mobile, composer # ou * puis le 103.
- **En province** : contactez l'hôpital le plus proche pour les premiers soins.

Dans les grandes villes

Contactez le Service républicain des urgences (voir coordonnées pour Samarcande, Boukhara et Urgench).

À **Tachkent**, contactez de préférence **la clinique internationale**, dont le personnel et les médecins parlent anglais, et qui est capable de coordonner les opérations avec votre assurance.

Tachkent International Medical Clinic : +998 78 120 11 44 ou +998 55 517 27 87

Urgences et week-end : +998 78 120 11 44 ou +998 90 327 33 78

Courriels : tic@tashclinic.org et frontdesk@tashclinic.org

Adresse : 38, rue Sarikul | Tachkent

Pour un déplacement à domicile à Tachkent, vous pouvez contacter **le Centre MDS** (langue russe uniquement), qui a une meilleure capacité de projection.

MDS (Centre médical privé) : d'un mobile, composer # ou * puis le 1080

Tel : +998 71 140 00 80

Adresse : 110/3, rue Botkine | Tachkent

Annuaire des représentations ouzbèkes en France

[Voir la liste](#)

Ambassade de France en Ouzbékistan

Coordonnées

Istiqbol 25
100029 Tachkent
Ouzbékistan

41.305835044484, 69.285817899393

+998 71 232 81 00

+998 90 975 45 05

Tel urgences (en dehors des heures de service et le week-end)

Liens utiles

[Ambassade de France en Ouzbékistan](#)

Facebook 

Courriel : consulat.tachkent-amba@diplomatie.gouv.fr

Pour toute demande d'information, de clarification ou d'aide pour réaliser une démarche administrative concernant un ressortissant français, le Service France consulaire vous répond en français du lundi au vendredi, de 7h00 à 15h00 (heure de Paris)

- Numéro local : +998 71 205 58 12 (coût d'un appel local)
- Numéro français : +33 1 70 75 40 53 (coût d'un appel international)
- par appel audio via internet à cette adresse
- Accès ACCEO (personnes sourdes / malentendantes) : <https://app.acce-o.fr/client/service-france-consulaire>
- Le service ne traite pas les demandes de visa